DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le vingt-huit mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme HUGEROT Maryvonne, Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Argenteuil-Sur-Armançon: M. MACKAIE Michel, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Dannemoine: M. KLOËTZLEN Eric, Epineuil: Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, Mme CONVERSAT Pierrette, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Gland: Mme NEYENS Sandrine, July: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, M. LETIENNE Bruno, M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: Mme MUNIER Françoise, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. LEVOY Thomas, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, M. CLEMENT Bernard, Mme COELHO Caroline, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, Mme GOUMAZ Delphine, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. SERIN Mickail, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José, Viviers: M. PORTIER Virgile.

Nombre de conseillers :

Excusés: Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Cry-Sur-Armançon: M. DE PINHO José, Tanlay: M. BOURNIER Edmond.

- En exercice: 75 - Présents: 60 - Absent(s): 3 - Pouvoir(s): 12 - Votants: 72

Excusés ayant donné pouvoir : Ancy-Le-Franc : M. DICHE Jean-Marc, $Dy\acute{e}$: M. DURAND Olivier, *Molosmes* : Mme FERLET Anne-Marie, *Tonnerre* : Mme BERRY Véronique, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, M. ROBERT Christian, *Trichey* : Mme GRIFFON Delphine, *Villon* : M. BAUDOIN Didier, *Yrouerre* : M. PIANON Maurice.

Délibération n° 23-2017

Secrétaire de séance: M. FLEURY François.

Date de convocation : 22 mars 2017.

Objet: FINANCES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Budgets

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (SPANC, ZAC Actipôle, déchets ménagers, pépinière) pour l'exercice 2017, transmis avec la convocation au Conseil et avec une note d'analyse.

Vote des budgets primitifs 2017 – budget principal et budgets annexes (déchets ménagers, SPANC, ZAC Actipôle, pépinière)

Il est proposé au Conseil d'adopter les budgets primitifs 2017, le Bureau ayant émis un avis favorable le 14 mars 2017.

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	7 776 999,49 €	7 776 999,49 €
Section d'Investissement	6 698 287,68 €	6 698 287,68 €
TOTAL	14 475 287,17 €	14 475 287,17 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

49 pour
contre
4 abstentions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-23-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017 Publication : 11/04/2017 **DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget principal.

Budget SPANC HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	111 200,00 €	111 200,00 €
Section d'Investissement	696 000,00 €	696 000,00 €
TOTAL	807 200,00 €	807 200,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	56	pour
	14	contre
	2	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « SPANC ».

Budget ZAC Actipôle HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	645 000,00 €	645 000,00 €
Section d'Investissement	708 295,92 €	708 295,92 €
TOTAL	1 353 295,92 €	1 353 295,92 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	54	pour
	1	contre
	17	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « ZAC Actipôle ».

Budget SPED	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	2 661 877,21 €	2 661 877,21 €
Section d'Investissement	858 353,92 €	858 353,92 €
TOTAL	3 520 231,13 €	3 520 231,13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	68	pour	
	2	contre	
	2	abstentions	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-23-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017 Publication : 11/04/2017 **DECIDE** d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Service Public d'Elimination des Déchets ».

Suite au départ définitif d'un délégué communautaire, le nombre de votants passe à 71.

Budget Pépinière HT	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	46 963,00 €	46 963,00 €
Section d'Investissement	492 313,69 €	492 313,69 €
TOTAL	539 276,69 €	539 276,69 €

	69	pour
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	0	contre
	2	abstentions

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2017 de la Communauté de Communes "Le Tonnerrois en Bourgogne", arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus, pour le budget annexe « Pépinière ».

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20170328-23-2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2017 Publication : 11/04/2017